

par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction : Paysage, biodiversité et transitions Service propreté urbaine
<i>Nature de la prestation :</i>	FOURNITURE DE CASSE-CROUTE ET REPAS POUR LE PERSONNEL DE NETTOYAGE A L'OCCASION DES FETES DE BAYONNE 2024
<i>Date limite de réception des offres :</i>	Mardi 09 avril 2024 à 15h00
<i>Mode de Passation :</i>	Procédure adaptée ouverte Articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 23 mai 2024,

DÉCISION

Après analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société XAMANGO domiciliée à MOUGUERRES (64990), jugée économiquement avantageuse pour un montant de 16 376,40 € HT.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande à montant maximum de 17 000,00 € HT d'une durée de 5 jours (du 10 au 15 juillet 2024).

Bayonne

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique